

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, Mme Durruty à Mme Castel, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

SECRETAIRE : M. Gastambide.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME – Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par Habitat Sud Atlantic pour la démolition et reconstruction de la maison « Balen ».

Une demande de permis de construire a été déposée le 1^{er} septembre 2011 par Habitat Sud Atlantic/Office public de l'habitat de Bayonne, pour la démolition et la reconstruction d'une maison individuelle sur un terrain cadastré AV 2, sis 38 chemin de Saint-Etienne (lieu-dit Maison Balen), appartenant à la ville de Bayonne.

En application de l'article R.423-1 du code de l'urbanisme, la demande de permis de construire ou de permis de démolir est déposée soit par le ou les propriétaires du ou des terrains, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Habitat Sud Atlantic/Office public de l'habitat de Bayonne à déposer la demande de permis de construire correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.